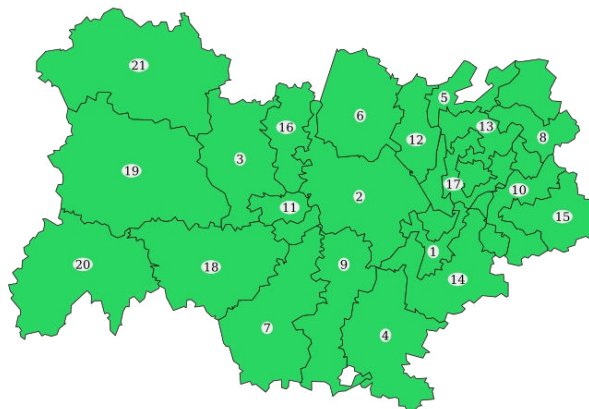
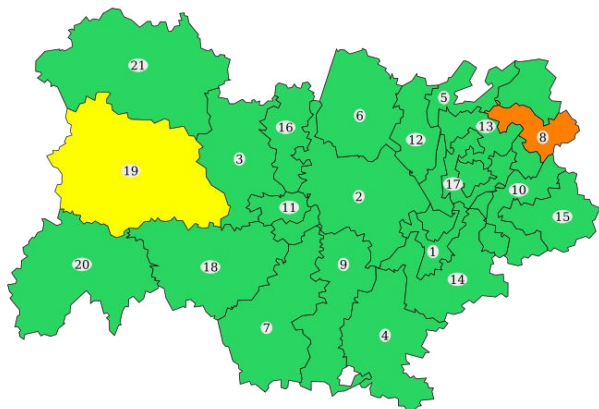


Pour le 06-01-2026
 Episode de type combustion


Pour le 07-01-2026
 Fin d'épisode




06-01-2026			Bassins d'air	07-01-2026		
Polluants et seuils				Polluants et seuils		
PM10	O3	NO2		PM10	O3	NO2
			1 Bassin Grenoblois			
			2 Bassin Lyon Nord-Isère			
			3 Contreforts Massif Central			
			4 Est Drôme			
			5 Bassin Lémanique			
			6 Ouest Ain			
			7 Ouest Ardèche			
50			8 Vallée de l'Arve			
			9 Vallée du Rhône			
			10 Vallée Maurienne Tarentaise			
			11 Bassin Stéphanois			
			12 Zone Alpine Ain			
			13 Zone Alpine Haute-Savoie			
			14 Zone Alpine Isère			
			15 Zone Alpine Savoie			
			16 Zone des Coteaux			
			17 Zone urbaine des Pays de Savoie			
			18 Haute-Loire			
50			19 Puy-de-Dôme			
			20 Cantal			
			21 Allier			

Lundi 5 janvier, les concentrations de particules PM10 sont restées élevées mais le seuil d'information et de recommandation n'a pas été franchi dans la vallée de l'Arve. Mardi 6 janvier, l'absence de brassage atmosphérique et le maintien de températures froides pourraient accroître les émissions liées au chauffage au bois. Les concentrations de particules PM10 sont élevées ce matin dans la vallée de l'Arve et dans le Puy-de-Dôme. Le seuil d'information et de recommandation fixé à 50µg/m3 sur 24 heures pourrait être franchi. La vigilance orange reste donc active dans le bassin d'air de la vallée de l'Arve et une vigilance jaune est activée pour le Puy-de-Dôme. Merci de consulter la préfecture de votre département pour connaître les recommandations à suivre et les éventuelles actions obligatoires de réduction des émissions. Prochain bulletin demain mercredi 7 janvier à 13h30.

Mercredi 7 janvier, avec un léger brassage puis l'arrivée de perturbations, les niveaux de particules PM10 seront en légère baisse dans la vallée de l'Arve et plus nettement dans le Puy-de-Dôme. Le seuil d'information et de recommandation ne devrait pas être atteint. La vigilance orange dans la vallée de l'Arve et la vigilance jaune sur le Puy de Dôme sont donc levées. Une nette amélioration est attendue jeudi 8 janvier avec les perturbations.

 Pas de vigilance

 Vigilance jaune

 Vigilance orange

 Vigilance rouge

VIGILANCE POLLUTION DE L'AIR

RECOMMANDATIONS

Valable pour les épisodes de **type combustion**

» Se protéger pour limiter mon exposition

A noter : au-delà des effets à court terme lors des épisodes de pollution, les principaux impacts de la pollution de l'air sur la santé sont liés à l'exposition continue, tout au long de la vie.

Populations vulnérables : femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.

Populations sensibles : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes

Population générale



Continuez d'aérer votre domicile



Limitez vos activités physiques intenses



Demandez conseil si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque

Personnes sensibles et vulnérables



Eloignez vous des grands axes routiers aux périodes de pointes



Évitez les activités physiques intenses en plein air



Reportez les activités qui demandent le plus d'effort



Demandez conseil si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque

► [Voir le site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#)

» Agir pour limiter mes émissions

Particuliers



Maîtrisez la température de votre logement (19°C)



Respectez les interdictions de brûlage à l'air libre des déchets verts



Si vous vous chauffez au bois, veillez à utiliser un appareil performant



Utilisez des modes de transport limitant les émissions polluantes

Professionnels



Reportez l'écoquage et toutes opérations de brûlage à l'air libre



Limitez l'utilisation des pesticides et les épandages d'engrais



Reportez ou réduisez les activités émettrices de polluants atmosphériques



Réduisez l'utilisation des groupes électrogènes

Collectivités



Maîtrisez la température de vos bâtiments (19°C)



Proposez des tarifs attractifs pour l'usage des transports les moins polluants



Réduisez l'activité des chantiers ou prenez des mesures limitant leurs émissions, comme l'arrosage



Favorisez les pratiques de mobilité les moins polluantes